

RÉPONSE

Question 1 /10

L'agrile est un insecte de couleur vert métallique qui a été introduit accidentellement en Amérique du Nord par l'importation de matériaux d'emballage en bois. Une fois installé chez nous, il se propage de façon naturelle en volant sur une distance qui peut faire plus de 10 km, mais qui est habituellement bien moindre. L'humain est donc largement responsable du déplacement de l'agrile d'une région à l'autre, notamment par le transport de bois de chauffage. En Mauricie, les MRC des Chenaux, de Maskinongé, de Mékinac ainsi que les villes de Shawinigan et Trois-Rivières sont des zones réglementées. Il est interdit de déplacer du bois de chauffage à l'extérieur de ces zones.

Les insectes de nos forêts, une question d'équilibre



Réponse - Les principaux signes confirmant la présence de l'agrile du frêne sont les suivants :

- **Feuillage de la cime de l'arbre abimé : flétrissement, jaunissement et disparition des feuilles**



- **Trous de sortie en forme de « D couché » sur le tronc**



- **Galeries larvaires visibles sous l'écorce**



- **Trous de pics et enlèvement d'écorce par les écureuils**

